

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 1^{er} septembre à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la Présidence de Monsieur Christophe BILLEROT, le Maire.

Présents : Mmes DRILLAUD GAUVIN, GERODOLLE, AUZANNET, LIÉVENS, OBADIA, CROUÉ, BROUSSARD, FESTINO et CAPPELLAZZO
M. BILLEROT, BORDAGE, PORTIER, PARTHENAY H, PARTHENAY J, SAINTON et GALLES.

Excusés : Mme ROLLANDEAU (pouvoir donné à Mme AUZANNET) ; M NAUD (pouvoir donné à Mme GERODOLLE) ; M MEUNIER (pouvoir donné à M BILLEROT)

Secrétaire de Séance : Monsieur BORDAGE.

1. Compte-rendu de la dernière séance du 9 juillet 2020

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du 9 juillet dernier. Le compte rendu est validé avec 18 voix pour et 1 abstention.

2. Convention SIGIL

Dans le cadre de la consultation des données cadastrales de la commune, il est conclu une convention d'accès à ces données dématérialisées entre le service du SIGIL et la commune. Cette convention arrivant à échéance, elle doit être renouvelée. Elle est renouvelée pour une durée de 5 ans à raison de 700 € par an.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce renouvellement.

3. Convention d'occupation du domaine public

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de servitude dressée par GÉRÉDIS DEUX-SÈVRES pour le passage d'un réseau électrique souterrain.

Il s'agit de permettre le passage d'une ligne d'alimentation souterraine via la parcelle ZK435 lieu-dit « les Sablons » appartenant à la Commune de NANTEUIL.

La servitude porte sur une bande de 3.00 mètres de large, d'une longueur totale d'environ 64 mètres, dont tout élément sera situé à au moins un mètre de la surface après travaux.

4. Tarifs cantine – garderie 2020/2021

Compte tenu des événements liés à la crise sanitaire, cette année, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs 2020-2021 concernant les services cantine et garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

➤ **De maintenir les tarifs cantine et garderie, identiques à l'année passée, à savoir :**

✧ CANTINE

- Repas enfant **2.45 €**
- Repas exceptionnel **3.15 €**
- Repas instituteur/adulte **4.30 €**
- Repas adulte subventionné **4.30 €** (participation de l'Inspection Académique à déduire)

✧ GARDERIE

- 2 séquences par jour (matin ET soir) **2.85 €**
- 1 séquence par jour (matin OU soir) **1.85 €**
- Garderie imprévue **4.10 €**

Ces tarifs seront applicables à la rentrée du mois de septembre 2020.

Monsieur le Maire ne profite pour remercier Mme Auzannet qui se charge de faire régulariser par les familles concernées les factures impayées.

5. Renouvellement convention de stage

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les Services Techniques accueillent un étudiant en BAC Pro Aménagement Paysager par alternance depuis l'année scolaire 2019/2020 ; afin, de valider la suite de son cursus scolaire, ce stagiaire sera à nouveau présent pour l'année 2020/2021 au sein du service espace vert de la Commune.

Une convention tripartite sera signée entre la collectivité, l'étudiant et l'établissement d'enseignement. Celle-ci précise l'objet de stage, sa date de début, sa durée, les conditions d'accueil (horaires, les dispositions d'ordre pédagogique, ...) ainsi que les dispositions d'ordre financier et notamment la gratification obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire, le stage se déroule sur une période de trois mois consécutifs ou non (élèves de MFR).

Le montant horaire de cette gratification s'élèvera à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée de charges sociales (soit 3,90 €/heure) et elle sera versée mensuellement par lissage (soit 253.11 €/mois).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le versement d'une gratification selon les conditions prévues ci-dessus.

5. Ouverture de poste

Monsieur le Maire propose pour répondre aux besoins temporaires au niveau des services techniques et administratifs, la commune ne passe pas par le centre de gestion mais gère le recrutement des intérimaires directement. Après concertation avec les membres du Conseil Municipal, il est décidé de ne pas avoir de postes pour le moment et de solliciter le service Interim du Centre de Gestion des Deux Sèvres.

6. Virement de crédits

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal qu'un virement de crédit soit réalisé suite à l'achat d'un terrain pour la mise en place d'une réserve incendie.

SECTION DE INVESTISSEMENT

DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
2111		Terrain Nu	900.00				
2151		Réseaux de Voirie	-900.00				

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

7. Remboursement anticipé d'un emprunt

Il est proposé le remboursement anticipé d'un emprunt contracté le 15/11/2017. Sur cet emprunt de 20000 €, il reste 7 échéances. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à un remboursement anticipé de celui-ci.

8. Don d'ordinateurs

Monsieur GALLES rappelle que l'entreprise VIM de SOUDAN propose un don à la collectivité de 15 ordinateurs. Ces ordinateurs pourraient être installés notamment à l'école pour les enfants. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette proposition. Monsieur GALLES se charge de la finalisation de ce don auprès de l'entreprise. Un courrier de remerciement sera envoyé à l'entreprise.

9. Achat d'un terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), mis en place en 2012 avec l'aide du SDIS, préconise l'implantation d'une réserve incendie au lieu-dit « Faugeré ».

Il avait été envisagé d'utiliser un étang existant pour assurer cette défense mais celui-ci ne pouvant maintenir un niveau d'eau suffisant de 60 à 70 cm en continu surtout l'été, il faut recourir à la mise en place d'une bouillotte de 120m3/H pour être aux normes.

Pour ce faire, l'acquisition partielle du terrain cadastré AE 06 d'une superficie totale de 1551 m2 appartenant à M. EDMONTON Colin pourrait être envisagée.

Afin de débiter la négociation et valider le principe d'acquisition d'une partie de cette parcelle, d'en fixer un prix d'achat à proposer au propriétaire puis de faire réaliser un bornage, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AE 06 appartenant à M. EDMONTON Colin, que les frais notariés seront à la charge de la commune ainsi que les frais de bornage, de désigner la SCP FILLON, notaires à Lezay, afin d'établir la promesse de vente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à ce dossier.

10. Don d'un terrain

Monsieur et Madame GAUDIN souhaitent faire don à la commune d'un terrain situé en zone U, rue des Sources, face à la descente piétonnière, d'une surface de 833 m². Ce terrain est en friche mais en terrasse. Le Conseil Municipal propose de l'exploiter pour en faire un jardin partagé, planter de arbres fruitiers, et/ou une terrasse aménagée. Les frais de notaires seront à la charge de la collectivité pour finaliser ce don. Le Conseil Municipal donne son accord pour ce don à l'unanimité.

11. Compte rendu de la commission Environnement et Aménagement

Monsieur BORDAGE expose les derniers travaux et projets. Il fait part des travaux de plafonds et cloisons à l'école, des difficultés liées au manque de personnel, des dossiers des 1000 chantiers à venir (volets école, travaux voirie, vidéoprojecteur de la MTL etc...).

12. Compte rendu de la commission Culture et Associations

Madame DRILLAUD GAUVIN expose les propositions de la commission qui s'est tenue le 20 août 2020, notamment au sujet des subventions 2020. Les éléments avaient été envoyés précédemment par courriel, aux membres du Conseil. Les propositions de la commission sont actées par le Conseil Municipal. Une délibération sera proposée lors du prochain Conseil Municipal. Une réunion sera proposée aux associations en présence des membres du Conseil Municipal : la date est fixée au mercredi 14 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.